

Admissibilité à l'internat

Internat/résidence pré-doctoral en psychologie clinique

Un internat pré-doctoral de 12 mois à temps plein est nécessaire pour obtenir un doctorat en psychologie clinique (inscrit sous le numéro PSY 6023) et est régi par le Règlement concernant les internats. L'internat doit être effectué dans un établissement accrédité par la Société canadienne de psychologie (SCP) ou officiellement approuvé par l'École de psychologie.

Processus

Le processus de demande d'internat comporte plusieurs étapes qui commencent au semestre d'hiver de l'année de demande. Les étudiants doivent signaler leur désir de faire une demande d'internat à la coordonnatrice des practica et des internats (CPI) afin qu'elle évalue si l'étudiant est prêt pour cette étape. Cette démarche peut être effectuée à tout moment au cours de l'automne précédant l'année de candidature ou au cours du semestre d'hiver précédant l'évaluation annuelle des étudiants. Les étudiants doivent également signaler leur désir de faire une demande d'internat en remplissant les documents pertinents pour l'évaluation annuelle des étudiants (date limite généralement fixée au 15 mai). La CPI recommande l'approbation de la demande d'internat d'un étudiant, et la décision finale revient au Comité du programme clinique (membre étudiant récusé) au moment de la réunion de l'évaluation annuelle des étudiants.

Après l'approbation de la demande d'internat, les étudiants seront guidés à travers les différentes étapes de la demande, en suivant trois ateliers. Ces étapes comprennent la préparation de la documentation pertinente, les inscriptions auprès de l'Association of Psychology Postdoctoral and Internship Centers (APPIC) et du National Matching Service (NMS), la complétion du formulaire APPIC Application for Psychology Internships (AAPI), le processus d'entrevues et de classement ('ranking'), et la procédure de jumelage.

Il n'y a pas de "meilleur" profil pour être compétitif dans la sélection des internats. Ils varient considérablement selon les types de formation qu'ils offrent, et aucun internat n'est destiné à répondre aux besoins de formation de tous les étudiants qui postulent pour une année spécifique. C'est pourquoi la "bonne adéquation" est un élément essentiel dans les décisions de sélection. L'adéquation est essentiellement une question de congruence entre ce qu'offre un internat et la formation antérieure ainsi que les objectifs de carrière du candidat. Les éléments d'une bonne adéquation sont une combinaison de la préparation de l'étudiant à l'internat, de la pertinence des cours suivis, ainsi que de l'ampleur et de la profondeur de la formation pratique clinique.

PRÉPARATION À LA CANDIDATURE

Cours

Les étudiants doivent avoir terminé leurs cours avant le trimestre d'automne de l'année où ils **postulent** pour un internat. Le directeur du programme clinique et le CPI doivent attester, dans l'AAPI, que les

étudiants ont satisfait à toutes les exigences du programme, à l'exception de la thèse, lorsqu'ils postulent pour un internat. Les étudiants doivent s'assurer qu'ils choisissent leurs cours en tenant compte de leur internat et de leurs objectifs professionnels futurs. Pour les sites d'internat, le fait de disposer à la fois de cours pertinents et d'une formation pratique constitue un élément important d'une candidature compétitive.

Progression de la thèse

Ces dernières années, les lieux d'internat sont devenus de plus en plus spécifiques en ce qui concerne les progrès de la thèse que les candidats doivent avoir réalisés avant de commencer leur internat, et l'état de la thèse doit être spécifiquement décrit dans l'AAP. Dans la plupart des lieux d'internat, on s'attend à ce que les étudiants qui n'ont pas déposé ou défendu leur thèse aient terminé une ébauche de celle-ci avant de commencer leur internat. C'est pourquoi les étudiants doivent être bien avancés dans la rédaction de leur thèse avant de s'inscrire à un internat. Bien entendu, l'étudiant doit planifier le tout d'avance afin d'être prêt. Par conséquent, nous les encourageons à travailler avec leur directeur de thèse tout au long de leur programme afin de s'assurer que la thèse est suffisamment avancée pour permettre une demande d'internat au moment désiré.

Le [Règlement concernant les internats](#) précise que les étudiants doivent avoir un projet de thèse approuvé et doivent avoir fait leur collecte de données avant le 1er octobre de l'année de candidature. Si la thèse n'est pas suffisamment avancée, les étudiants ne seront pas autorisés à faire une demande d'internat.

Formation clinique

La sélection (ou le jumelage) des candidats par les sites d'internat est déterminée par l'évaluation de plusieurs facteurs. L'un d'entre eux est la manière dont les candidats se présentent dans les essais qui font partie du dossier de candidature. Un autre élément clé est la formation clinique préalable à l'internat que l'étudiant a reçue. Tous les internats apprécient et attendent des étudiants qu'ils possèdent de solides compétences en matière d'évaluation/diagnostic et d'intervention. Ces composantes se préparent lors des stages cliniques initiaux et peuvent être acquises dans un large éventail de contextes. Cet élément est généralement réalisé au cours des 2e et 3e années du programme. Lors des années subséquentes, les étudiants commencent à élaborer un profil plus personnalisé, explicitement conçu pour correspondre au type d'internat et de milieu d'internat pour lequel ils ou elles souhaitent être compétitifs. Certains milieux demandent également que les candidats aient une expérience préalable de la consultation et de l'évaluation de programmes. Dans notre programme, cette composante peut être acquise dans le cadre d'un stage clinique approuvé en évaluation de programmes/psychologie communautaire.

Tous les étudiants effectueront une partie de leur formation clinique préalable à l'internat au Centre de recherche et service psychologique (CRSP) de l'École, à partir de la fin de leur 1re année et jusqu'à la 3e et parfois la 4e année. Les stages au CRSP doivent être terminés au plus tard à l'été de l'année de la demande d'internat.

Les stages externes commencent généralement en 2e année. Bien que la durée normale des internats externes soit de 12 mois, à raison de 2 jours par semaine, il existe une certaine variabilité entre les sites

de formation. L'équilibre optimal entre l'évaluation, l'intervention et les autres expériences varie encore aussi en fonction du type de profil recherché. Par conséquent, le nombre total de stages externes varie également d'un étudiant à l'autre, bien que la plupart effectuent 4 à 5 internats externes. Selon les évaluations reçues des sites de formation, il est possible que des stages cliniques supplémentaires, une formation spécialisée et/ou une formation de rattrapage soient nécessaires.

Les étudiants qui ont l'intention de faire une demande d'internat doivent avoir un dossier satisfaisant dans le programme de formation clinique pour que leur demande d'internat soit approuvée. Cela signifie que toutes les évaluations des stages cliniques montrent que les évaluations des compétences des étudiants indiquent qu'ils sont prêts à assumer une pratique plus autonome dans le contexte d'un internat. Les étudiants qui effectuent une remédiation formelle au CPSR et/ou dans un lieu de formation externe au moment de l'évaluation annuelle dans l'année de candidature ne seront pas autorisés à postuler pour un internat.

Le processus de candidature peut être très demandant et, en effet, l'application d'APPIC doit être remplie avec soin. Il est important de bien planifier et de planifier de manière proactive. Dans l'ensemble, cependant, la demande d'internat est un moment passionnant ! Les étudiants se remémorent des années d'efforts, de détermination et de réalisations - le tout culminant dans la demande d'internat.

Elke Reissing, Ph.D., Coordinatrice des practica et des internats
Elisa Romano, Allison Ouimet, Ph.D., Co-Directrice du programme clinique

Mise à jour : Février 2019

Mise à jour : Août 2020

Mise à jour : Mars 2023

Mise à jour : Février 2024